

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008

COMPTE - RENDU

Le 11 décembre 2008, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN, Maire**, suivant convocation du 04 décembre 2008.

Date d'affichage de la convocation : le 04 décembre 2008

Date d'affichage du compte-rendu : le 16 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Jean-Guy GUEGUEN, François DE GOESBRIAND, Jacques AUTRET, Clotilde BERTHEMET, Gilles GAUTHIER, Bernard QUEMENEUR, Anne HECQUET, Serge LE BIAN, Hervé COMBOT, Sandrine JACQ, Joël KORN, Bertrand L' HOUR, Olivier BAILLOT, Caroline D'ESTAINOT, Isabelle D'ARBOUSSIER, Roselyne PRELLE, Jean-Marie GUIRRIEC, Philippe MENGIN.

Avaient donné procuration : Léonie SIBIRIL à Bertrand L' HOUR, Simon VART à Anne HECQUET, Gaëlle RUWET à Hervé COMBOT, Yolande PAUGAM-VERDES à Roselyne PRELLE, Marie-Paule BEYOU à Philippe MENGIN.

Secrétaire de séance : Bertrand L' HOUR.

Assistait également à la réunion : Annie SALIOU - DUBUIS, Directrice Générale des Services.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) Tarifs 2009

Monsieur Jacques AUTRET invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs 2009 sur proposition de la commission des finances du 1^{er} décembre.

La commission des finances propose de reconduire les tarifs 2008 en 2009 en les augmentant de 2.5 %.

Les tarifs cantine suivent l'évolution des tarifs pratiqués par le collège (entre 2 et 3 %).

La commission propose d'augmenter les tarifs de location de la maison de l'île Louët compte – tenu du montant de la redevance domaniale réclamé par l'Etat arrêté à 2 640 € alors que lors des négociations avec les Phares et Balises, l'euro symbolique avait été évoqué.

Les tarifs des concessions dans les cimetières ont été revus dans le cadre de la création du nouveau cimetière. Ils figurent dans la grille des tarifs 2009 pour les montants fixés par la commission des finances du 28 octobre dernier.

La commission des finances donne un avis favorable pour que le tarif des séances de voile scolaire passe de 14 € à 14.35 € soit une augmentation de 2.5%.

Une proposition est faite par le service jeunesse pour adapter les tarifs aux différentes activités.

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie GUIRRIEC, les tarifs de mouillage dans la concession communale du port sont ajustés sur les tarifs de la concession de mouillage du Kelenn gérée par Carantec Nautisme.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2009 ainsi qu'il suit :

TARIFS 2009

LOCATION SALLES	
Location salles Mairie	
Mairie grande salle (carantécois)	141
Mairie grande salle (extérieurs)	217
Mairie salle des mariages (carantécois)	119
Mairie salle des mariages (extérieurs)	173
Réunion de syndicat de copropriété	84
Salle Polyvalente Kelenn	
Carantécois : Tarif de jour	96
Carantécois : Tarif de nuit	151
Extérieurs : Tarifs de jour	151
Extérieurs : Tarifs de nuit	289
Club House Base Nautique	
Associations nautiques Carantec	Gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	543
Associations Carantec	380
Club House Terrain de Foot	
	70
Foyer pour tous	
journée jusqu'à 22 h (carantécois)	141
Après-midi (goûters.....) (carantécois)	65
Salle de l'Etoile	
particulier/jour	115
particulier/jour avec chauffage	162
Réunion entreprise	326
Location association locale/jour	Gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	22
Salles du Centre Socioculturel	
Forum jusqu'à 20 h00 (carantécois)	96
Forum jusqu'à 20 h00 (extérieur)	130
Forum jusqu'à minuit (carantécois)	151
Forum jusqu'à minuit (extérieur)	197
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	119
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	173
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	179
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	243
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	226
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	301
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	326
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	439
Réunion de syndicat de copropriété	84
Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)	94
Expositions	
mairie, ancienne école Callot / jour	3,90
salle Ile Louët / jour	5,20
salles Ile aux Dames et Ile Verte, Forum / jour	16
Vitrines de Centre Socioculturel	
Artistes carantécois semaines touristiques	16,70

Artistes carantécois semaines non touristiques	10,50
Artistes non carantécois semaines touristiques	22,00
Artistes non carantécois semaines non touristiques	16,70
MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE L'ILE LOUET LOUET	
début de séjour le matin 10H	
1 journée - 1 nuit	180
2 journées - 1 nuit	240
2 journées - 2 nuits	300
début de séjour le soir 17H	
1 nuit	144
1 nuit -1 journée	180
2 nuits -1 journée	240
2 nuits - 2 journées	300
Location de l'appentis à la journée 10H - 18H	72
Montant de la caution	500
LOCATION DE MATERIEL	
Podium 1ère journée	101
Podium /jour supplémentaire	59
Scène mobile (la journée)	250
Frais de déplacement scène mobile:Tarif au km	1,03
Barrière / jour moins de 3 jours	1,03
Barrière / jour plus de 3 jours	0,52
Panneau d'exposition (+ 80 € caution/an.)	2,05
Tables/jour	2,05
Chaise/jour	0,52
DROITS DE PLACE	
Minimum de perception	4,60
Echafaudage et divers/m ² /jour	0,21
Marchés /m linéaire/jour	0,60
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	0,93
Commerce ambulant période estivale : jour	2,87
Exposition vente/jour	57,00
Exposition vente 1/2 journée	39,00
Cabine de bain privée	38,00
Cirques/m ²	0,44
Installations sportives/Club de plage	163,00
DROITS DE PLACE TERRASSES	
décision prise en 2007: 10 € par m ² en 2007, 15 € en 2008 , 20 € en 2009	20
MARCHE:ORDURES MENAGERES	
par commerçant par jour	1,57
par commerçant (de + de 10m) du secteur alimentaire par jour	7,32
ASSAINISSEMENT: RACCORDEMENT RESEAU	
Maison existante	543
Nouvelle construction	1044
Appartement dans immeuble neuf	332
Construction + de 10 appartements	245
Maison existante avec pompe	261

Nouvelle construction avec pompe	522
Appartement dans immeuble existant	245
<i>Avec passage du réseau dans la propriété</i>	
Maison existante	272
Nouvelle construction	543
Z.A. de Kérinec	
prix de vente du terrain au m ² HT	16
AIRES DE STATIONNEMENT (non création)	652
CIMETIERE	
Concessions cimetière	
15 ans	140
30 ans	250
50 ans	400
Concessions colombarium (cimetière du bourg)	
1 an	50
8 ans	144
15 ans	270
30 ans	540
Caveaux	
Caveaux 6 places	1443
Caveaux 4 places	1275
Prestations	
Creusement fosse simple 1 cercueil	66
Creusement fosse surcreusée 2 cercueils	98
Creusement fosse double 3 cercueils	113
Inhumation (Ouverture et fermeture de caveau)	197
Ouverture et fermeture de colombarium	45
Ouverture de caveau	197
Exhumation = ouverture + tarif par cercueil	59
Réduction= ouverture + tarif par cercueil exhumation+ tarif par cercueil réduction	59
Tarifs des boîtes à reliques	
grande	234
moyenne	157
petite	117
MAIN D'ŒUVRE	
heure de main d'œuvre	22
PORT	
Droit d'occupation pour le poste à essence	163
corps morts si échouage < à 5 m	50
corps morts si échouage 5 m – 5.50 m	80
corps morts si échouage > à 5 m	90
PHOTOCOPIES	
Particuliers	0,30
Associations	0,15
CENTRE AERE	
Journée complète	7,28
Demi-journée	4,00

Journée complète 2ème enfant et suivants	6,66
Demi-journée 2ème enfant et suivants	3,38
Repas	3,18
GARDERIE ECOLE	
Prix de l'heure	1,36
Goûter	0,65
CANTINE	
formules 4j, 3j, 2j, 1j	2,60 €
repas occasionnel	3,85 €
repas non commandés	5,91 €
LOCAL JEUNES	
Cotisation Local Jeunes saisonnière	10,00
Cotisation Local Jeunes annuelle	20,00
Activités organisées par le local :	
Classées 1	3,00
Classées 2	5,00
Sorties :	
Classées 1	5,00
Classées 2	10,00
Classées 3	15,00
Classées 4	20,00
pour les non inscrits (prix + 2 €)	2,00
TICKETS JEUNES	
activités sans intervenant	3,00
activités avec intervenant	4,00
Sorties :	
Classées 1	5,00
Classées 2	10,00
Classées 3	15,00
BIBLIOTHEQUE	
Carantécois résident permanent adulte	14,50
Carantécois résident permanent couple	25,50
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	Gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	6,50
Abonnement collectivités	25,50
Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	3,40
Touriste résident occasionnel -18 ans/semaine	2,30
Touriste résident occasionnel caution	51,50
Commune extérieure	15,70
Commune extérieure couple/an	28,50
Commune extérieure -18ans (parent abonné)	Gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	6,50
Amende de retard restitution livre	1,80
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants	
LOYERS	
Logement rue des 3 Frères Tanguy F3	139
Logement rue Albert Louppe	272
Logement rue Pasteur F5 (loyer + charges)	272

Logement rue Joseph le Foll (Local des Douaniers)	54
Charges d'électricité et eau dans logements saisonniers/mois	36

2) Décisions Modificatives Budgétaires

2-1) Budget principal : décision modificative n° 3

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		
dépenses		
6042	Achat prestations services (cantine)	5 000
60621	Combustibles	7 000
60632	Petit équipement	10 000
60633	Fournitures de voirie	8 000
6135	Location matériel	10 000
6611	Intérêts emprunts	1 000
673	Titres annulés	1 000
TOTAL	OPERATIONS REELLES	42 000
686-1	Amortissements	500
023	Virement à la section d'investissement	40 000
CHAP42	opérations transfert de section à section	40 500
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	82 500
recettes		
7067	Produits cantine	5 000
70311	Concessions cimetièrre	- 5 000
7311	Contributions directes	23 200
7381	Droits de mutation	30 000
7478(2)	Participation Carantec Nautisme flotte	5 600
752	Revenus des immeubles (ile louet)	7 000
TOTAL	OPERATIONS REELLES	65 800
722	immobilisations corporelles (travaux en régie)	16 700
CHAP42	opérations transfert de section à section	16 700
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	82 500

INVESTISSEMENT		
dépenses		
2115	terrains bâti coop	11 000
2111	Acquisition de terrain	- 5 000
2184	Mobilier maternelle extension	2 000
2188	Matériel divers (défibrillateurs)	6 500
2188	mat divers cinéma (écran + objectif)	6 300
2313	bibliothèque maternelle	30 000
TOTAL	OPERATIONS REELLES	50 800
2313	travaux bâtiment	26 700
2315	travaux voirie	- 10 000
chap40	Travaux en régie	16 700
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	67 500
recettes		
2115	remb.consigne pour acq.coopérative	11 000
1315	Dotation compensation Morlaix communauté	10 000
1328	participation Syndicat d'electrification	38 000
1328	participation cinéma	5 000

1328	participation défibrillateurs		3 000
CHAP24	Cession diverses	-	40 000
TOTAL	OPERATIONS REELLES		27 000
169	amortissements		500,00
21	autofinancement		40 000,00
	TOTAL OPERATION ORDRE		40 500
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		67 500

2-2) Budget eau : décision modificative n° 1

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

budget eau			
66112	Intérêts d'emprunts		800
22	Dépenses imprévues	-	800

2-3) Budget assainissement : décision modificative n° 1

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

budget assainissement			
6718	Titres annulés	-	3 000
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		3 000
	Investissement		
276-2	Dépenses TVA		1 000
2315-2	Recettes TVA		1 000

3) Demande de classement commune touristique

Madame Clotilde BERTHEMET expose :

Vu la loi n°2008-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, concernant notamment la réforme des communes touristiques et des stations classées,

Vu le Code du Tourisme, notamment les articles L 133-11 à L 133-18, L 134-1 à L 134-5,

Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme

La Commune de Carantec sollicite la dénomination de commune touristique selon la procédure allégée bénéficiant aux communes percevant les anciennes dotations touristiques ou érigés en station classée avant publication de la loi du 14 avril 2006.

La commune de Carantec a été classée station touristique par un décret du 31 août 1926 paru au Journal Officiel du 07 septembre 1926.

Cette demande constitue un préalable au nouveau classement « stations classées de tourisme ».

La seule condition de cette demande de classement en formalisme allégé est de posséder un office de tourisme classé. A Carantec, un arrêté préfectoral de 2004 renouvelle le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 2 étoiles pour une durée de 5 ans. Le renouvellement de ce classement sera sollicité en 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le classement « commune touristique ».

4) Demande de financements pour l'extension des services techniques municipaux

Monsieur le Maire informe que l'architecte a présenté le 27 novembre les plans relatifs au projet d'extension des bâtiments des services techniques municipaux. Ce projet permettra d'assurer la mise aux normes des deux bâtiments existants et la mise à disposition de l'un d'eux pour l'usage exclusif du service incendie. Le coût des travaux est estimé à 150 000 € HT, soit un coût d'opération de 165 000 € HT

Afin d'établir les dossiers de demandes de subventions pour le début d'année prochaine et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise dès à présent Monsieur le Maire à :

- demander la DGE (dotation globale d'équipement) pour la réalisation de ce projet
- solliciter le Conseil Régional dans le cadre de l'éco FAUR (Fonds d'aménagement urbain régional)
- solliciter le Conseil Général dans le cadre de sa compétence SDIS (service départemental d'incendie et de secours)
- solliciter Morlaix communauté

5) Demande de subvention pour l'effacement des réseaux Rue Duquesne

Monsieur Bernard QUEMENEUR invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements relatifs aux travaux d'effacements des réseaux Rue Duquesne au Conseil Général et au Syndicat d'Electrification.

Le coût des travaux est arrêté à 25 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

6) Participation de la commune aux travaux de rénovation de la cuisine du collège

Le Conseil Général a engagé des travaux de remise en état du collège pour un montant de 1 800 000 €. Les travaux de remise aux normes des cuisines coûtent 466 834.19 € HT. Dans la mesure où les cantines des écoles primaires et maternelles publiques sont servies par la cuisine du collège, la commune est sollicitée pour participer aux travaux. Le taux de participation est fixé en fonction du nombre de repas fabriqués et servis. Ainsi sur les 320 repas journaliers, 90 repas sont servis dans les écoles, soit 28.10 %.

Le Conseil Général propose de fixer la participation de la commune à 131 180.41 € et donne la possibilité de régler cette participation sur 5 exercices de 2010 à 2014, soit 26 236,08 € par an.

Le montant de la participation sera ajusté au coût réel des travaux.

Sur proposition de la commission des finances du 1^{er} décembre 2008 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Général.

7) Acquisition de la flotte pour l'école de voile

7-1) Participation de Carantec Nautisme à l'acquisition de la flotte 2008

Monsieur Jean-Marie GUIRRIEC expose : conformément à ce qui avait été convenu par délibération du 13 décembre 2007, la participation de Carantec Nautisme au financement de la flotte 2008, est ajustée en fonction des recettes réelles provenant des cessions de bateaux. Le produit des ventes de bateaux étant inférieur aux prévisions de 5 600 €, la participation de Carantec Nautisme passe de 11 000 € à 16 600 €.

Sur proposition de la commission des finances du 1^{er} décembre 2008 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement définitif ainsi qu'il suit :

Le montant réel des acquisitions est de 50 469 € HT

Produit des ventes de bateaux	9 610 €
Subvention Département	9 115 €
Reste à la charge de la commune HT	15 144 €
Participation Carantec Nautisme	<u>16 600 €</u>
	50 469 €

7-2) Acquisition de la flotte 2009

Sur proposition de la commission des finances du 1^{er} décembre 2008 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour reconduire en 2009 les crédits d'acquisition de la flotte destinée à l'école de voile. La participation restant à la charge de la commune est fixée à 15 000 €. Les autres financements proviennent des cessions de bateaux, des subventions du Conseil Général (20 %), et des participations de Carantec Nautisme.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général (Programme d'acquisition 2009 joint)

8) Participation 2008 des communes aux activités nautiques du Collège

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer les participations des communes qui scolarisent des élèves au collège ainsi qu'il suit pour 2008 :

nombre de séances collège	729
tarif par séance	14,00 €
Coût	10 206,00 €
participation département /séance	3,05 €
total département	2 223,45 €
participation collège /séance	6,40 €
total collège	4 665,60 €
participation commune /séance	4,55 €
total communes	3 316,95 €
TOTAL	10 206,00 €

Année 2008	Carantec	Taulé	Henvic	Locquéolé	Plouéan	TOTAL
Nombre d'élèves	99	60	29	21	9	218
à répartir 3 316,95 €	1 506,32 €	912,92 €	441,25 €	319,52 €	136,94 €	3 316,95 €

Les participations des communes qui scolarisent moins de 5 élèves ne sont pas réclamées

9) Assurance risques statutaires

Monsieur Jacques AUTRET expose : Par délibération du 15 février 2008, la Commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette négociation.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 28 octobre 2008, le Conseil Municipal est invité :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

o A accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 5 ans (date d'effet 01/01/2009)
- Agents couverts : permanents titulaires et stagiaires immatriculés à la CNRACL
- Risques garantis : décès – longue maladie – longue durée – accident de service/maladie professionnelle – maladie ordinaire

Aux conditions figurant dans le tableau ci-dessous :

Décès	Sans franchise	1,23%
accident travail - maladie prof		
Maladie Ordinaire	30 jrs	1,10%
Congé longue Maladie ou Longue Durée	Sans franchise	3.27%
Total cotisation		5.60%

Le taux du précédent contrat était de 7.92%. Sur une base de cotisation de 562 811 € le montant des cotisations 2009 sera de 31 517.42 € entraînant une économie de 13 057 € par rapport à l'an dernier.

o A autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant

Sur proposition de la commission des finances du 28 octobre 2008 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

10) Contrat de maîtrise d'œuvre avec ING concept pour la Rue des 3 frères Tanguy

Monsieur le Maire expose : ING Concept qui avait été retenu pour élaborer le projet d'aménagement de la rue des 3 frères Tanguy propose la signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour le suivi du chantier aux conditions suivantes :

Coût des travaux : 403 000 € HT

Montant maîtrise d'œuvre : 20 000 € HT

Sur proposition de la commission des finances du 28 octobre 2008 et après en avoir délibéré par 22 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

11) Indemnités du receveur

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés d'exercer les fonctions de Receveur des communes lorsqu'ils fournissent à la collectivité territoriale ou à l'établissement public des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire.
Considérant que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat municipal et une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement de comptable.

L'indemnité est calculée par application d'une grille de taux à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

Considérant que le montant de l'indemnité est modulable par délibération du Conseil Municipal qui peut fixer un taux d'attribution en fonction des prestations demandées au comptable.

Sur proposition de la commission des finances du 28 octobre 2008 et après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal autorise le versement de l'indemnité du receveur.

12) Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2009

Monsieur Jacques AUTRET expose : conformément à l'Article L 1 612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent.

Cette délibération permet le règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

13) Admission en non valeur

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 28 octobre 2008, le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour l'admission en non valeur de 369,50 € correspondant à des droits de place ou taxe de séjour compris entre 3 et 50 € non payés en 2006 et 2007.

Sur proposition de la commission des finances du 28 octobre 2008 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

14) Pack culture

Madame Caroline d'ESTAINOT propose que, afin de faire connaître les activités culturelles sur Carantec, la commune offre aux nouveaux foyers arrivés dans l'année un pack culture comprenant :

- 1 inscription à la bibliothèque d'une valeur de 14 €
- 1 entrée au Musée Maritime d'une valeur de 3 €
- 1 carte d'abonnement au cinéma d'une valeur de 9 €
- 1 adhésion « famille » à l'association artistique d'une valeur de 25 €

Sur proposition de la commission des finances du 28 octobre 2008 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser le versement par la commune aux associations des frais d'inscription des bénéficiaires.

15) Subvention

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 150 € pour participer au financement d'un DVD réalisé à l'occasion du National Caravelle 2008 qui s'est déroulé à Carantec.

La subvention sera versée au Club Nautique.

16) Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique d'une installation classée

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner un avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la restructuration d'un élevage avicole par le GAEC « ferme avicole du Pen Creach » à Taulé.

En effet, l'avis des communes situées dans un rayon de 3 km est sollicité.

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

17) Cession gratuite à la commune (voie d'accès au supermarché)

Afin de régulariser les limites entre le domaine public et le domaine privé, de la voie qui donne accès au supermarché et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour accepter la cession gratuite à la commune de la parcelle B 1889. Cette parcelle de 40 M² appartient aux consorts Monot
- Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

18) Cession atelier-relais n°3

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour la cession de l'atelier – relais n°3 avec Madame LEOST.

19) Achat d'objets promotionnels ou de cadeaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir des objets promotionnels (lots compétition golf, cadeaux jumelage ou événements divers) jusqu'à 4 000 € par an.

20) Versement d'une avance à l'association ACCAP est là

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame Clotilde BERTHEMET et Monsieur Hervé COMBOT n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser à l'association des commerçants « ACCAP est là » une avance sous forme de subvention de 2400 €. Cette avance est déductible des subventions des prochaines années.